

VIDE-GRENIER à LONGEVES

Organisé par l'ACCA, dans le centre du village

Dimanche 30 juin 2024

Buvette et restauration (sandwichs, grillades, frites ...)

Exposants accueillis de 6h30 à 8h (si retard, se rendre à la buvette)

Bulletin d'inscription accompagné du paiement et d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (pour un nouvel exposant).

à adresser avant le 28 juin à :

M^r BRUMAUD Francis - 12, rue de Guyenne - 17138 Puilboreau

Tél : 06 61 19 87 47 Mail : accalongeves17@gmail.com

ou à déposer avant le 28 juin dans la boîte aux lettres du local de chasse rue de la Beloterie 17230 Longèves (paiement par chèque obligatoire)

Tarif : 3€ le mètre linéaire / minimum 2 mètres

1 mètre gratuit pour un enfant de Longèves de moins de 12 ans

Nom Prénom

Adresse

Téléphone : Mail

Mètres linéaires demandés :x 3€ =€

Mètre(s) gratuit(s) pour enfant(s) : (avec un maximum de 2 m par famille)

Veillez préciser si vous avez une préférence pour un emplacement (rue de la Fabrique, rue du Marais ou rue du Coureau).

Paiement (cocher la case)

Espèces

Chèque à l'ordre de ACCA Longèves

Règlement de la manifestation

- *Les exposants seront accueillis de 6h30 à 8h (après 8h, se rendre auprès d'un organisateur pour avoir accès à un emplacement).*

Chaque exposant est tenu de respecter l'emplacement attribué et de ne rien laisser après son départ.

Pour la sécurité, la circulation des véhicules n'est pas autorisée dans l'enceinte de la manifestation entre 9h et 17h30.

- *L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable des détériorations ou vols d'objets exposés.*

Les exposants sont tenus d'être couverts par un contrat d'assurance « responsabilité civile ».

- *Le particulier s'engage par sa signature à ne vendre que des objets personnels usagés (art L3102 du code du commerce) et à ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R 32199 du code pénal).*

Le professionnel doit fournir une copie du K bis.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

Date Signature

VIDE-GRENIER à LONGEVES

Organisé par l'ACCA, dans le centre du village

Dimanche 30 juin 2024

Buvette et restauration (sandwichs, grillades, frites ...)

Exposants accueillis de 6h30 à 8h (si retard, se rendre à la buvette)

Bulletin d'inscription accompagné du paiement et d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (pour un nouvel exposant).

à adresser avant le 28 juin à :

M^r BRUMAUD Francis - 12, rue de Guyenne - 17138 Puilboreau

Tél : 06 61 19 87 47 Mail : accalongeves17@gmail.com

ou à déposer avant le 28 juin dans la boîte aux lettres du local de chasse rue de la Beloterie 17230 Longèves (paiement par chèque obligatoire)

Tarif : 3€ le mètre linéaire / minimum 2 mètres

1 mètre gratuit pour un enfant de Longèves de moins de 12 ans

Nom Prénom

Adresse

Téléphone : Mail

Mètres linéaires demandés :x 3€ =€

Mètre(s) gratuit(s) pour enfant(s) : (avec un maximum de 2 m par famille)

Veillez préciser si vous avez une préférence pour un emplacement (rue de la Fabrique, rue du Marais ou rue du Coureau).

Paiement (cocher la case)

Espèces

Chèque à l'ordre de ACCA Longèves

Règlement de la manifestation

- *Les exposants seront accueillis de 6h30 à 8h (après 8h, se rendre auprès d'un organisateur pour avoir accès à un emplacement).*

Chaque exposant est tenu de respecter l'emplacement attribué et de ne rien laisser après son départ.

Pour la sécurité, la circulation des véhicules n'est pas autorisée dans l'enceinte de la manifestation entre 9h et 17h30.

- *L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable des détériorations ou vols d'objets exposés.*

Les exposants sont tenus d'être couverts par un contrat d'assurance « responsabilité civile ».

- *Le particulier s'engage par sa signature à ne vendre que des objets personnels usagés (art L3102 du code du commerce) et à ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R 32199 du code pénal).*

Le professionnel doit fournir une copie du K bis.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

Date Signature